

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS

---

## AVIS ADMINISTRATIF

---

### Approbation du RLPi de la CAPLD

---

Par délibération n°DCC2025\_062 en date du 27 mars 2025, le conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (Finistère) a approuvé le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Cette délibération est affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération (Maison des Services Publics – 59, rue de Brest 29800 Landerneau), et dans les 22 mairies des Communes membres de la CAPLD. Le dossier de RLPi est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier est également consultable sur le site internet de la Communauté à l'adresse suivante : <https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/>